

charte cité durable



NOTRE AMBITION

Au moyen de cette charte, la cité internationale universitaire de Paris entend manifester sa **volonté d'engagement** et sa **contribution à l'effort commun** pour un développement durable de la planète.

Elle déclare adopter une politique de développement durable globale qui guidera ses actions et ses décisions.

1| PRINCIPES GÉNÉRAUX

Au titre des ambitions poursuivies par cette charte, la CIUP s'engage à faire siens les principes généraux suivants proposés par la communauté internationale :

- lutter contre le réchauffement climatique et protéger l'atmosphère
- améliorer le traitement des déchets
- protéger, préserver et valoriser l'eau et les espaces verts
- favoriser la cohésion sociale et la solidarité
- adopter des modes de consommations et de productions durables
- renforcer les systèmes démocratiques et favoriser la démarche participative

2| MISE EN PLACE

Le respect des principes généraux s'articulent de la façon suivante :

EN PREMIER LIEU, L'ÉLABORATION D'UN DIAGNOSTIC SUR :

- les consommations et dépenses énergétiques (électricité, eau, chauffage) des maisons et autres bâtiments
- la collecte sélective des déchets sur le site
- le traitement et la valorisation des espaces verts du parc
- la politique d'achats de la CIUP
- la mixité sociale et la population résidente
- les organisations représentatives du personnel et des résidents
- la culture

cet état des lieux vise à définir la stratégie à adopter pour faire du site de la CIUP un modèle. Les premiers résultats de ce diagnostic montrent au niveau énergétique des consommations supérieures aux moyennes nationales.

C'EST POURQUOI LA CIUP SE FIXE L'OBJECTIF D'ICI 2020 DES « 3 X 20 EUROPÉENS » :

- la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre
- l'augmentation de 20% du recours aux énergies renouvelables
- la réduction de 20% de la consommation énergétique

sont d'abord concernés les rénovations et les modes de consommation et de production. un comité de pilotage dédié veille au bon aboutissement de cette charte. des groupes de travail ont été constitués par projet.

cette mise en œuvre s'accompagne d'actions d'information et de sensibilisation afin de faciliter le changement et l'évolution des comportements.

Les services et les maisons bénéficient d'un « éco bonus » ou d'un partage des économies réalisées sur des services collectifs.

La participation active des résidents est recherchée à travers des appels à projets, prix, concours inter maisons, jeux, unités de valeur intégrées à certains cursus, etc. L'association Paricité et l'ADCR sont associées à toutes les réunions du comité de pilotage.

Afin d'ajuster les objectifs de la charte, une évaluation annuelle des politiques menées et des actions engagées sera effectuée.

3| CHAMP D'APPLICATION

cette charte s'applique au site de la CIUP ainsi qu'aux maisons hors les murs. Elle a vocation à être déclinée dans les règlements qui s'appliquent à toutes les composantes et entités juridiques de la CIUP. Elle s'adresse à l'ensemble de ses résidents et des personnels.

4| SIGNATURE

La présente charte a été validée, le 9 janvier 2009, par le conseil d'administration de la cité internationale et signée le 28 avril 2009, lors d'une cérémonie officielle, par tous les directeurs de maisons, directeurs de services, présidents de comités des résidents et les associations de la cité internationale.

Le comité de pilotage dédié est composé de la déléguée générale de la CIUP, du président de la conférence des directeurs, de deux directeurs de maisons, désignés par la conférence des directeurs, du directeur du patrimoine, du directeur du domaine et sécurité, d'un représentant de l'Association Paricité, d'un membre du personnel volontaire et d'un étudiant résident volontaire représentant l'ADCR.